



KANDIDATURE FIR DÉI BERODEND KOMMISSIONEN

CANDIDATURES POUR LES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Fir de Bierger eng aktiv Bedeelegung um Ausschaffe vu Projeten an um Gemengeliewen ze erméiglechen, kann all Bisser Awunner seng Kandidatur fir déi verschidde konsultativ Kommissiounen stellen.

Mir bidden lech dofier de Formulär op der Récksait auszufüllen a bis den 24. Oktober 2023 um Gemengesekretariat ofzeginn.

All Bierger huet d'Méiglechkeet, seng Kandidatur fir d'Kommissiounen ze stellen. D'Kandidate gi schrëftlech iwwert d'Décisioun vum Gemengerot informéiert.

Afin de permettre aux habitants de la commune de participer activement à l'élaboration des projets et de la vie communale, tout habitants de Bissen peut poser sa candidature pour les différentes commissions consultatives.

A cet effet, nous vous prions de remplir le formulaire au verso et de le remettre au secrétariat communal jusqu'au 24 octobre 2023.

Chaque citoyen peut poser sa candidature pour les commissions. Les concernés seront informés par voie postale de la décision du conseil communal.



CANDIDATURE POUR DEVENIR MEMBRE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE

Commission culture	Émettre des avis sur tout ce qui a trait à la culture et à l'organisation de différents événements culturelles	
Commission d'environnement	Avis en matière de l'environnement et aide active aux manifestations y relatives	
Commission des évènements	Avis et aide active aux manifestations communales	
Commission des loyers <i>(Commission obligatoire au niveau régional)</i> Instance de conciliation. Obligation d'être locataire ou bailleur -> copie d'un contrat de bail à remettre avec le formulaire	Locataire	
	Bailleur	
Commission scolaire <i>(Commission obligatoire)</i>	Coordonner les propositions concernant l'organisation scolaire	
Commission sport et jeunesse	Avis en matière des sports et de la jeunesse et aide active aux activités y relatives	
Commission du troisième âge	Établir des avis et propositions pour favoriser l'épanouissement et la participation à la vie communale de toutes les générations	
Commission urbanisme et mobilité	Avis sur le développement communal	
Commission du vivre ensemble interculturel <i>(Commission obligatoire)</i>	Faciliter l'Intégration	
Team Pacte Climat	«Klimateam» Création d'un programme d'action énergétique	
Team Pacte Nature	«Naturteam» Création d'un programme d'action environnemental	

Le nombre de membres par commission consultative est fixé à 9.

Par la présente je soussigné(e):

Nom:		Prénom:	
Rue et n°:		CP et localité:	
Matricule:		Téléphone:	
E-Mail			
Profession:		Nationalité:	
No compte IBAN:			
Motivations:			

pose ma candidature pour devenir membre de la/des commission(s) consultative(s) marquée(s) d'une croix.

.....
Date

.....
Signature

- D'Nationalitéit gëtt just fir d'Kommissioun vum Interkulturellen Zesummeliewe gebraucht, well dëss aus Lëtzebuerger an nitt Lëtzebuerger zesummegeat gëtt.
- L'indication de la nationalité est uniquement nécessaire pour la commission du vivre ensemble interculturel car celle-ci est composé par des membres luxembourgeois et des membres non-luxembourgeois.
- D'Uginn vum Beruff ass fakultativ, mee si erlaabt et dem Gemengerot d'Kommissioun gezielt ze besetzen.
- L'indication de la profession ou de la formation ou d'une motivation est optionnelle. Cette information permet cependant au conseil communal de procéder à une composition ciblée des commissions.

Merci de renvoyer le formulaire avant le 24 octobre 2023